

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2025 à 20h30 - SALLE DU PRESOIR**

Présent-e-s :	Mme	Nicole ROEHRICH, Présidente
	Mme	Floriane SCHMIDT, Vice-présidente
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER, Secrétaire
	Mme	Irina DI STEFANO
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Fabienne HUTIN
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	M.	Christian RUPP
	Mme	Isabelle STOFFEL
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s :	M.	Martin BARCELLINI
	Mme	Yvette TORNARE
Absent-e-s :	-	-
Conseil administratif :	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Gina CLEMENT
Assiste :	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications des Commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 988 - Crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC pour la réalisation d'études mobilité pour deux nouvelles lignes de bus (90 et 25)
7. DM 986 - Crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC pour le réaménagement des chemins de Vuillonex et des Hutins
8. DM 987 - Crédit de CHF 75'000.- TTC pour l'étude préliminaire mobilité et paysage des secteurs Village et Coteau
9. DM 983 - Crédit d'étude de CHF 485'000.- TTC pour la réalisation d'un mandat d'études parallèles portant sur les espaces publics des Cherpines et l'engagement d'un assistant à la maîtrise de l'ouvrage
10. M 223 - Pour un avenir durable
11. Questions
12. Propositions individuelles et divers.

La **Présidente** ouvre la séance du Conseil municipal de Confignon à 20h30 en souhaitant la bienvenue aux participants. Mme Tornare et M. Barcellini étant excusés, 17 membres sont présents ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

La **Présidente** demande si l'ordre du jour tel que proposé est accepté.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des 17 membres présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024

La **Présidente** demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la dernière séance.

Mme Joliat souhaite, sous point 10, page 11, dernier §, que sa réponse à la question de M. Marti concernant le ramassage des poubelles des chemins de Sur-le-Beau et des Etroubles soit modifiée de la manière suivante : « (...) *le ramassage des containers par Onex permet non seulement de répondre à une demande fédérale et cantonale quant à l'établissement de statistiques, mais également d'être en mesure d'appliquer le principe du pollueur-payeur lors de la refacturation entre communes.* »

Sous réserve de la modification indiquée, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des 17 membres présents.

3. Communications du Bureau

La **Présidente** communique les informations suivantes :

- **Vacheron Constantin a organisé une visite de sa manufacture à Plan-les-Ouates** à l'intention des autorités de Confignon. Ce matin, des élus du Municipal, le Conseil administratif in corpore, ainsi que Mme Khaghani et M. Paupert ont été chaleureusement accueillis pour une visite très intéressante et enrichissante pour tous.
- **L'apéritif communal** qui a eu lieu le 16 janvier dans une version revisitée et redynamisée a été une réussite, selon les échos très positifs reçus en retour. Merci à l'administration d'avoir donné une nouvelle impulsion à l'événement et pour son organisation.
- **Modifications apportées à l'agenda des séances** : Il y a eu des changements de dates de séances de commissions, ainsi que l'ajout d'une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, ayant pour objet le PLQ des Cherpines, **fixée au mardi 15 avril 2025 à 20h30**. Merci d'être attentifs aux changements de dates, la présence de tous étant requise aux séances.
- **Rapports des séances de commissions** : Les présidents de commissions voudront bien transmettre sans délai les rapports de séances, étant donné que nous allons avoir ce printemps énormément de sujets à traiter dans des délais relativement courts.
- **L'Association pour la sauvegarde de Confignon et environs (ASC)** a adressé un courrier, en novembre 2024, à l'Office de l'urbanisme avec des **observations sur le PLQ des Cherpines**, courrier accompagné d'un article de l'édition parue en décembre du journal « Pic-Vert ». Ces documents nous ont été transmis par la suite avec une demande d'audition de l'ASC par la Commission aménagement et mobilité. Le dossier sera transmis aux membres du CM.
- **L'ASC et l'association Sauvegarde Genève** ont adressé un courrier, en date du 15 janvier 2025, à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire (DT). Il s'agit d'une relance des deux associations suite au silence du DT sur la **question de l'image directrice de l'Aire et au cahier de doléances** établi il y a déjà quelques années. Le courrier sera aussi transmis aux membres du CM.

- M. Jacques Roulet, Co-Président de l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA) a adressé début février un **courrier d'observations sur le PLQ des Cherpines**, dont copie sera transmise aux membres du CM.
- **Votations du 23 mars 2025** : L'administration a rappelé les directives à suivre dans un courriel adressé aux responsables de partis en date du 17 janvier 2025.

4. Communications des Commissions

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. **Mazzola** indique que la CAM s'est réunie le mardi 28 janvier 2025. La séance avait pour objets l'audition des mandataires de l'ATE concernant le plan de mobilité scolaire, ainsi que l'examen des DM 987 et 983 à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

▶ Commission constructions et équipements (CCE)

M. **Kormann** indique que la CCE s'est réunie le mardi 21 janvier 2025, en présence de tous ses membres et de Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative, M. Olivier Morand, Co-Secrétaire général, et Mme Anna Moroni, architecte de la commune. Outre des communications sur divers objets en cours, le sujet principal de la séance était l'examen de la DM 986, crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC pour le réaménagement des chemins de Vuillonex et des Hutins, pour lequel la commission a émis un préavis favorable.

▶ Commission de la culture et communication (CCC)

Mme **Schmidt**, Vice-Présidente de la commission, indique que la CCC ne s'est pas réunie.

▶ Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. **Reverchon** indique que la CDEE ne s'est pas réunie en début d'année, mais qu'une séance est agendée au 11 mars 2025.

▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. **Francey** indique que la commission s'est réunie le lundi 27 janvier 2025. En première partie de séance, ouverte à tous les élus du municipal, il y a eu la présentation par le mandataire du travail de préparation du *plan de continuité des activités en cas de crise*. Présentation très intéressante montrant ce qui sera mis en place par l'administration si une crise devait survenir. En deuxième partie, la CFAS a procédé à l'examen de deux objets renvoyés en commission, les DM 986 et 983, dont les rapports seront communiqués, respectivement, sous points 7 et 9 de la séance de ce soir.

▶ Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)

Mme **Schmidt** indique que la CSSV ne s'est pas réunie.

▶ Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)

Mme **Gabus-Thorens** indique que le Bureau de la Fondation de la petite enfance s'est réuni à deux reprises, les 8 janvier et 5 février 2025. Divers dossiers courants ont été traités, notamment la problématique de l'administratif et de la comptabilité, et il a fallu trouver des solutions d'urgence.

Nous recherchons activement depuis quelques mois un comptable qui ait des compétences suffisantes et une vision globale pour prendre en main la gestion d'une institution qui se développe, puisque nous avons maintenant deux crèches dans une même fondation, avec des besoins différents et donc la nécessité d'une restructuration. Il a aussi été question de l'installation du nouveau logiciel SAYNET, qui requiert des compétences spéciales mais offre en contrepartie de grandes possibilités d'exploitation. Les discussions sur les engagements de postes administratifs et les échelles des salaires ont abouti à des décisions apportant une plus grande cohérence.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Conseil de la FL s'est réuni le jeudi 23 janvier 2025, en présence de la régie, pour traiter essentiellement des dossiers courants.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Bureau de la FE s'est réuni le mardi 28 janvier 2025, pour faire le point sur le dossier de la Voie Verte et la problématique des eaux pluviales dans le parc.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le CIV ne s'est pas réuni depuis le début de l'année.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard, Maire, communique les informations suivantes :

- **Financement des Cherpines** : Les discussions se poursuivent entre la Commune et le Canton et les échanges sont positifs. Un courrier du Conseil d'Etat devrait nous parvenir prochainement.
- En outre, le Conseil administratif a rencontré ce matin les membres du Bureau de l'Association des Communes Genevoises, afin de discuter des **différents fonds et disponibilités financières** et de la possibilité d'un versement anticipé.
- **Equipements culturels et sportifs de la pièce D** : Les Conseils administratifs de Confignon et de Plan-les-Ouates se sont réunis le 30 janvier, pour tenter de trouver un accord concernant la mise à disposition de ces équipements, financés par Plan-les-Ouates, aux mêmes conditions pour les habitants et les associations des deux communes. Nous attendons la réponse de Plan-les-Ouates pour la communiquer à l'Office de l'urbanisme.
- **Tableau de suivi de la Cour des comptes** : Nous avons clairement mis en évidence l'incapacité de Confignon à financer de tels investissements pour les nouveaux quartiers, contrairement aux conclusions du rapport de la Cour des comptes en 2019. L'ensemble des démarches en cours pour rechercher des solutions de financement et la demande d'aides au Canton ont été mentionnées.
- **PLQ des Cherpines** : Le Canton a un peu de retard dans le traitement des observations. Le PLQ d'ensemble sera donc soumis au Conseil municipal en séance du 25 mars prochain. S'en suivront le travail en commissions et le vote du PLQ d'ensemble des Cherpines lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 15 avril. Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates se prononcera à la même date. En parallèle, la Commune a mandaté un bureau spécialisé en communication afin de produire un document d'information aussi complet et objectif que possible, qui devrait être distribué à la population au mois de mars.
- **Demandes d'audition des associations** : Mme Uldry Frossard et les services techniques ont rencontré les représentants de **l'ASC et de l'ASBEC**, afin de discuter des observations émises lors de l'enquête publique. Une demande nous est également parvenue de **l'ANPVA**, que nous allons rencontrer.
- **PLQ Vuillonex** : En accord avec le Canton, les services techniques de la Commune ont repris la main sur le projet et ont rédigé un cahier des charges qui a été soumis à l'Office de l'urbanisme. L'objectif est de mandater un bureau d'études au mois de mars, afin de mettre à jour l'avant-projet du PLQ Vuillonex d'ici à la fin de l'été. L'enquête technique auprès du Canton est prévue cet automne, l'information publique en mars 2026 et l'enquête publique dans le courant du printemps 2026.

- **Le projet du parc de Vuillonex**, phase 32 SIA, avance bien. Le plan de mobilité douce avec l'itinéraire vélos au bout du parc a été validé, en janvier, par les communes de Confignon et de Bernex et par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature et Office cantonal des transports.
- **PDCom, Stratégie d'évolution zone villas, Plan directeur pour chemins piétons** : Nous avons reçu les préavis du Canton, qui comportent principalement des demandes d'ajustements et quelques modifications au PDCom et à la stratégie d'évolution de la zone villas. Le Plan directeur pour chemins piétons n'a fait l'objet que de demandes de modifications mineures.

Le Conseil administratif a dû prendre position sur trois demandes du Canton : nous avons donc réaffirmé notre volonté de préserver la césure verte entre l'Aire et le Rhône ; nous ne sommes pas entrés en matière sur la demande de surélévation des immeubles du quartier de Cressy ; nous avons également réaffirmé notre volonté de préserver l'entier de la zone villas sans déclassement.

A la demande du Canton de maintenir les secteurs de Cressy, Sur-le-Beau, Murcie et Sur le Puy au taux d'utilisation du sol (IUS) de 0,30, le Conseil administratif a confirmé la volonté de la Commune de maintenir l'ensemble des secteurs en zone villas et de supprimer de la carte de densification la zone jaune moutarde. Nous avons rappelé l'effort important de Confignon dans la construction de logements (2'400 aux Cherpines et 180 au Vuillonex). Confignon, par ailleurs, n'a pas les ressources financières et humaines pour construire d'autres nouveaux quartiers avant plusieurs décennies.

Afin d'éviter un refus du Conseil d'Etat et obtenir la validation du PDCom et de la stratégie en zone villas, le Conseil administratif a finalement proposé de maintenir un IUS de 0,30 uniquement pour le secteur de Cressy Sud, si les autres secteurs peuvent être libérés des contraintes de la zone jaune moutarde.

Ces questions seront abordées en séance de la Commission aménagement et mobilité du 18 mars prochain. La résolution pourrait être déposée pour la séance du Conseil municipal du 15 avril et ensuite être soumise à un premier vote le 13 mai, après la consultation publique et le traitement des observations. La planification sera assez compliquée entre la législature qui se termine et le début de la nouvelle.

- **L'étude générale du réseau viaire** sur les territoires de Bernex, Onex, Confignon et Plan-les-Ouates a démarré en 2024. De premières analyses et propositions ont été traitées, hier en séance, avec le Conseiller d'Etat Pierre Maudet et les magistrats des communes. Les objectifs et le plan de mobilité de Confignon sont partagés par le Canton et les autres communes, les échanges sont positifs.
- **Réaménagement et sécurisation de la route de Soral** : L'étude préliminaire effectuée sous l'égide du Canton avance bien, des variantes sont proposées. A noter que la réalisation de cette mesure est placée dans le Projet d'agglomération à l'horizon C5, ce qui voudrait dire que les travaux ne pourraient commencer qu'à partir de 2032, délai qui n'est pas acceptable. Le Canton reconnaît qu'il existe un véritable danger pour les usagers de cette voie. Le Conseil administratif a adressé un courrier au Conseiller d'Etat Pierre Maudet afin de trouver des solutions, à savoir avancer l'horizon de réalisation à 2028 et commencer l'étude d'avant-projet au plus vite.
- **Le festival « Explore Demain »** organisé par le Canton aura lieu du 17 au 25 mai 2025 à Confignon. Activités prévues : une table ronde et des conférences sur le futur du sport, la présence d'un collectif pour donner la parole aux habitants, des échanges sur la programmation de la place des enfants dans les espaces publics, une conférence pour les professionnels concernant la mobilité piétonne et un événement ludique familles pour imaginer l'espace public avec les enfants.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens, Conseillère administrative, communique les informations suivantes :

- **Les ateliers de cuisine et santé sur la thématique « manger sain à petit prix »**, organisés dans le contexte scolaire, ont démarré en février. Trois rencontres sont prévues avec un petit groupe d'habitant-e-s volontaires qui travailleront ensemble, pour ensuite diffuser le savoir acquis via leurs réseaux. Les ateliers déboucheront sur un repas cuisiné en commun auquel chaque participant invitera

les personnes de son choix. Nous envisageons de conclure la phase test avec une grande table villageoise durant l'été et, si cela fonctionne, de développer le projet.

- **Un atelier « déclaration d'impôts » se tiendra le jeudi 5 mars 2025 de 17h30 à 20h30**, à la salle communale. Il s'agit de l'une des 4-5 actions destinées à la jeunesse organisées chaque année sur des thématiques administratives (passage à la majorité, bourses d'études, caisse-maladie...). L'atelier se tiendra en présence de professionnels de l'Administration fiscale cantonale.

Agenda culturel

- **Bal chorégraphique animé par le Collectif Ouinch Ouinch, le samedi 15 février à 20h00**, à la salle communale (dans le cadre du Festival Antigél - 06.02-01.03.25). Rappel : guidés par les artistes, les participants apprendront pendant 45 minutes une courte chorégraphie avant de se lancer sur le dance floor.
- **Le Festival de danses urbaines Groove 'N'Move revient le dimanche 9 mars 2025**, à l'école de Cressy, avec ses incroyables Battles Kids Juniors et plusieurs ateliers de danses urbaines pour les enfants.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative, communique les informations suivantes :

Point de situation travaux en cours

- **Rénovation de la toiture de la salle communale et de la crèche** : Les demandes d'autorisation de construire vont être déposées très prochainement.
- **Changement alimentation de chauffage à la salle communale** : Comme déjà annoncé, suite à la découverte de fuites d'eau, les travaux seront réalisés durant les mois d'été, lorsque le chauffage n'est pas nécessaire et que la salle est moins utilisée. La demande de crédit de réalisation sera déposée prochainement auprès du Conseil municipal.
- **Rénovation des bâtiments communaux** : Une délibération relative à un crédit d'étude global a déjà été votée par le Conseil municipal. Une demande de crédit de réalisation pour le changement de production de chaleur de la mairie, pour passer du gaz à la pompe à chaleur, sera prochainement présentée.
- **L'étanchéité de l'entier système de drainage de l'école de Confignon**, qui est obsolète, est un autre dossier prioritaire dans les travaux à effectuer sur les bâtiments. Des problèmes d'infiltrations d'eau dans les vestiaires des locaux de la gym et dans certains bureaux de l'école ont été constatés encore récemment.
- **Place du village** : Un projet qui a pour objectif d'améliorer la qualité du sol, de définir de nouvelles zones de plantation dans les alentours et de doter la place d'une belle fontaine a déjà été présenté en commissions CCE et CDEE. Le cahier des charges est sur le point d'être finalisé pour le lancement des études qui seront confiées aux différents mandataires.
- **Immeuble privé à Cressy** : Vous aurez pu constater que le projet, qui nous avait passablement occupés en début de législature, avance bien. L'arrivée des habitants est prévue dans environ une année. De notre côté, nous avons travaillé sur un projet d'aménagement paysager à l'angle de la rue René-Jollien, avec une place de jeux, du mobilier urbain et plusieurs nouvelles plantations, ce qui permettra d'offrir un nouvel espace public aux habitants du quartier de Cressy. Une délibération relative au projet vous sera présentée prochainement.
- **L'utilisation des anciens appartements des concierges des écoles** a été évoquée en commission des travaux. S'agissant de l'appartement de l'école de Confignon, après quelques travaux réalisés à la fin de l'année scolaire, il permettra d'accueillir dès la rentrée 2025 le Conservatoire de musique, lequel occupe actuellement les locaux à la maison Briefer. Une fois libérés, ces locaux seront affectés à des bureaux de l'administration communale qui s'est beaucoup agrandie ces derniers temps.
- **Gril public** : Il sera possible dès cet été de venir griller ses saucisses, légumes et autres victuailles sur le

gril qui sera installé dans le parc Briefer, en réponse à la motion 211 *Tchchch tchchch* votée par votre Conseil. Le gril devrait être livré sous peu.

- **Réaménagement du cimetière** : Depuis l'entrée en fonction de l'architecte paysagiste et du nouveau responsable des espaces verts, l'administration travaille activement sur le projet. Une problématique prioritaire est celle du columbarium qui ne dispose bientôt plus de cases libres.
- **Projet de démolition et reconstruction du pont des Marais** : L'étude d'avant-projet avance bien. De premières variantes sont proposées par le groupement de mandataires, qui seront discutées prochainement avec l'OCT et seront ensuite présentées en commission. Les prélèvements effectués pour analyser les conditions de l'ouvrage montrent la présence d'amiante et de plomb. Ce n'est pas une surprise en soi, mais cela nécessite que des mesures de protection de l'eau soient prises lors des travaux, prévus en 2027, avec comme conséquence des frais liés aux dites mesures de protection.
- **Travaux de la Voie Verte** : La phase de projet de construction est en cours de finalisation. La demande définitive d'autorisation de construire pour notre secteur devrait être déposée au mois de mars. Les discussions avec les propriétaires privés autour du foncier restent encore ouvertes, mais elles sont en voie de résolution. Pour rappel, la phase de réalisation est prévue pour fin 2026.
- **L'événement « La Nuit est belle »** se tiendra du 11 au 13 avril 2025. Le Conseil d'Etat nous a informé que cette année l'extinction intégrale des éclairages publics n'était techniquement pas possible. Comme alternative il sera demandé aux SIG de ne pas allumer les éclairages des équipements publics (fontaines, églises, mairies...). De notre côté, nous procéderons à l'extinction des luminaires dont nous avons la gestion.

6. P DM 988 – Crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC pour la réalisation d'études de mobilité pour deux nouvelles lignes de bus (90 et 25)

Mme Uldry Frossard présente le projet de délibération, qui a pour objectif de doter l'administration d'un crédit d'études de mobilité pour la création de deux nouvelles lignes de bus.

- **La ligne 90**, desservie par minibus électrique de 50 places, pour relier les différents quartiers de la commune entre la zone industrielle de Plan-les-Ouates et Cressy, en passant par les Cherpines, le pont de Praleta, la Mairie, le Village, le chemin de Vuillonex, Saint-Mathieu, les Evaux et Cressy. A la demande de la Commune, le Canton a inscrit cette nouvelle ligne au PATC 2024-2028 (Plan d'actions des transports collectifs). Elle sera exploitée et prise en charge par les TPG. La ligne 90 a été validée par le Conseil d'Etat et ensuite par le Grand Conseil, car il y a un vrai besoin de relier très rapidement Bernex à Plan-les-Ouates. La mise en service, prévue en décembre 2025, pourrait être retardée d'un an en raison des aménagements à réaliser, selon l'étude préliminaire effectuée par le Canton en collaboration avec les communes de Confignon et de Bernex.

Ces aménagements, qui sont en principe à la charge des communes, pourraient être financés en partie par le Canton et la Confédération, s'ils se situent sur le même itinéraire que la ligne tangentielle de bus 25, inscrite quant à elle au Projet d'agglomération 5. Les deux études sont liées et c'est pourquoi elles sont pilotées ensemble par Confignon.

- **La ligne tangentielle de bus 25** répond à un besoin cantonal pour relier Lancy à Bernex, par les Cherpines et Confignon, au moyen d'un véhicule électrique plus grand à haut niveau de service. L'étude du réseau viaire du canton, en collaboration avec les communes de Confignon, Bernex, Onex et Plan-les-Ouates confirme ce besoin ainsi que l'itinéraire par le pont de Praleta.

La création d'un aménagement de transports publics en site propre et d'un itinéraire de mobilité douce avec traitement paysager sur le tronçon Cherpines-Bernex, permet de répondre aux besoins de déplacements sur les liaisons tangentielles, tout en offrant de nouvelles connexions efficaces et sécurisées à des secteurs en fort développement. La mesure favorisera le report modal en faveur des transports publics et la mobilité douce sur cette liaison tangentielle, permettant ainsi d'interconnecter les différentes centralités de logements, d'activités, d'équipements et de services. Elle permettra aussi un renforcement de l'intercommunalité grâce au rabattement offert par la nouvelle ligne TPG 25 sur le réseau de transports publics structurant. Il s'agit des deux axes de trams 14 et 15 ou du réseau Léman Express Lancy-Pont Rouge

ou Lancy-Bachet.

Si l'itinéraire entre la ZIPLO et le chemin des Marais de la ligne 25 peut correspondre à celui de la ligne 90, la liaison entre le chemin des Marais et Bernex reste à définir en raison de la volonté de la Commune de préserver la césure verte et la zone sportive. Potentiellement, les deux études pourraient aboutir à la création d'une seule ligne ou des deux lignes.

La ligne tangentielle 25, dont la mise en service est prévue pour 2033, est inscrite au Projet d'agglomération 5. Il est donc important de pouvoir avancer rapidement et concrètement dans les prochaines phases d'études, afin de respecter les délais fixés par le Projet d'agglomération 5 et bénéficier ainsi des subventions du Canton et de la Confédération, qui s'élèvent à près de 14 millions de francs. A noter que le financement de l'étude pour la ligne 25 pourrait être remboursé en partie par le Canton et la Confédération dans les phases ultérieures du projet.

Le coût de l'étude d'avant-projet phase 31 pour la ligne 90 s'élève à CHF 100'000.-, puisque l'étude préliminaire a déjà été réalisée par le Canton, en 2024, pour un montant CHF 50'000.-. Le coût de l'étude pour la ligne 25 s'élève à CHF 150'000.-, soit CHF 50'000.- pour l'étude préliminaire phase 21 et CHF 100'000.- pour l'étude d'avant-projet phase 31. Nous vous remercions de réserver un bon accueil à cette demande de crédit d'études.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour cette nouvelle délibération et ouvre le débat.

Mme Joliat, s'exprimant pour Voix de Gauche, pense qu'il est essentiel d'assurer une politique de déplacements efficace dans les nouveaux quartiers grâce au développement du réseau de transports publics. Mais que cette évolution ne peut pas se faire au détriment de la nature. Il est dès lors crucial de se questionner sur les itinéraires choisis, pour comprendre s'il faut traverser des espaces naturels alors que des axes déjà utilisés pourraient être réaménagés intelligemment. Il y a aussi la question de l'accessibilité. Une commune peut être considérée inclusive si tout le monde peut se déplacer facilement partout. Il faut donc penser les infrastructures, placer par exemple les arrêts des nouveaux transports publics aux bons endroits pour éviter des trajets trop longs ou compliqués. Une mobilité douce réussie, ce n'est pas juste une question d'écologie, c'est aussi une question d'équité et d'accessibilité. Pour approfondir la réflexion, Voix de Gauche propose le renvoi de la P DM 988 en Commission aménagement et mobilité.

M. Marti considère qu'il serait temps de réaliser enfin cette ligne de bus demandée par la population depuis fort longtemps déjà. Il faut saisir l'occasion du possible financement cantonal et étudier attentivement le projet. Il propose également un renvoi en Commission aménagement et mobilité.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autre demande d'intervention et propose de voter sur le renvoi en CAM de la P DM 988.

Le renvoi en CAM de la P DM 988 est approuvé à l'unanimité des 17 membres présents.

7. DM 986 - Crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC pour le réaménagement des chemins de Vuillonex et des Hutins

La Présidente donne successivement la parole aux présidents des commissions qui ont examiné la demande de crédit, la CFAS et la CCE.

M. Francey donne lecture du rapport de la CFAS, en indiquant que les commissionnaires ont obtenu des compléments d'information sur cette nouvelle demande de crédit d'étude, qui vient en complément de deux crédits d'études votés en juin 2023 : DM 952 de CHF 125'000.- pour étudier la mise en séparatif des collecteurs du chemin des Hutins ; DM 953 de CHF 80'000.- pour le remplacement du collecteur des eaux pluviales et la réparation du collecteur des eaux usées au chemin de Vuillonex.

Le crédit d'étude comprend l'avant-projet, le projet de l'ouvrage, l'autorisation de construire ainsi que l'appel d'offres.

Le coût total estimé pour l'étude ainsi que pour la réalisation s'élève à CHF 2'460'000.-, soit CHF 1'120'000.- pour le chemin de Vuillonex et CHF 1'340'000.- pour le chemin des Hutins.

Ces coûts viennent en complément aux estimations de CHF 2'350'000.- pour l'étude et la réalisation du remplacement des collecteurs au chemin de Vuillonex, ainsi que pour l'étude et la réalisation de la mise en séparatif des collecteurs au chemin des Hutins.

Pour le remplacement des collecteurs, la Commune n'a pas d'emprunts à prévoir car les travaux seront pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), mais amorti sur 40 ans sous forme de loyer.

L'investissement de CHF 2'760'000.- pour l'aménagement des surfaces devra être amorti sur 30 ans, soit une charge annuelle de CHF 92'500.-. Selon la réalisation du plan des investissements dans sa globalité, un emprunt pourrait être nécessaire pour CHF 2'540'000.-. Le coût des intérêts est estimé à 2,5%, soit CHF 63'500.- par année. Les travaux sont prévus normalement pour 2026.

Un commissionnaire a demandé si les habitants du chemin des Hutins et du chemin de Vuillonex avaient été informés des futurs travaux et qu'ils devraient engager des frais à titre personnel pour se relier aux nouveaux collecteurs. Mais rien n'a été entrepris par la Commune.

Après avoir passé la délibération au vote, les membres de la CFAS ont préavisé favorablement, par 5 oui et 2 absentions, le crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC pour le réaménagement des chemins de Vuillonex et des Hutins.

M. Kormann indique que la CCE a étudié cette délibération en s'appuyant sur la présentation faite en séance par Mme Anna Moroni et M. Olivier Morand. Pour rappel, la loi nous oblige à mettre en séparatif les réseaux d'épuration des eaux là où ce n'est pas encore réalisé.

Cette délibération concerne principalement le chemin des Hutins et le secteur nord du chemin de Vuillonex. A noter qu'elle a été étudiée en parallèle de la DM 987 (demande de crédit de CHF 75'000.- pour l'étude préliminaire mobilité et paysage des secteurs Village et Coteau). Elle est aussi en lien avec les DM 952 et 953 votées en juin 2023, ainsi que rappelé par le président de la CFAS. Cette manière de procéder permet de mener une réflexion générale et d'avoir une vision globale des travaux à effectuer et de leur impact, avec éventuellement un enrichissement de la voirie et des aménagements réalisés à cette occasion.

Les questions des commissionnaires ont porté entre autres sur la charge financière, le type de mobilier urbain envisagé, la gestion des arbres, la perte éventuelle de places de parcage, la modification éventuelle des trottoirs, l'intégration des réseaux de chaleur à distance, la coordination des SIG, les échanges de poteaux électriques.

Etant donné qu'il a été répondu à toutes ces questions à satisfaction, les sept membres de la CCE ont voté, à l'unanimité, un préavis positif et recommandent l'acceptation de ce crédit d'études.

La Présidente remercie les présidents de la CFAS et de la CCE et ouvre le débat.

M. Reverchon se dit satisfait par la vision globale que la conduite concertée de ces travaux favorise, permettant des opportunités de réaménagement en surface des chemins de Vuillonex et des Hutins. Il souhaiterait que tant pour le mobilier urbain que la végétalisation, différentes options soient proposées de manière à pouvoir faire des choix.

M. Kormann ajoute que Voix de Gauche s'associe à la demande de M. Reverchon. Le moment venu, il serait souhaitable de disposer d'une étude présentant un ensemble d'options, y compris leurs coûts pour le financement à la charge de la Commune, de tout ce qu'il serait envisageable de réaliser en termes d'aménagement du paysage urbain et de modulation du trafic. Il se dit satisfait que l'on saisisse l'occasion de travaux qui sont obligatoires pour améliorer les aménagements et la qualité de vie.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autres interventions et propose de passer au vote de la DM 986.

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 220'000.- TTC POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS DE VUILLONNEX ET DES HUTINS

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), article 3 qui s'appuie sur un réseau d'infrastructures comprenant notamment :

d) un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération ;

e) des aménagements en faveur des piétons permettant de se déplacer de façon rapide, confortable et sûre à l'intérieur et entre les quartiers, d'accéder aux services et commerces de proximité et d'assurer l'interconnexion entre les différents modes de transport. Le développement de voies vertes est favorisé ;

Vu le Plan climat cantonal 2030 – 2^{ème} génération et en particulier les fiches de mesures de l'axe 2 « Mobilité » et de l'axe 6 « Espaces naturels / Biodiversité » ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu la DM 952 pour un crédit d'étude de CHF 125'000.- pour la mise en séparatif des collecteurs du chemin des Hutins étape III ;

Vu la DM 953 pour un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour le remplacement du collecteur des eaux pluviales et la réparation du collecteur des eaux usées au chemin de Vuillonnex ;

Vu les travaux d'ouverture de route nécessaires sur ces deux chemins ;

Vu la nécessité de revoir le régime des vitesses sur certaines rues et d'améliorer les mobilités douces ;

Vu le plan de mobilité scolaire en cours de réalisation et découlant de la motion M 167 *Création d'une patrouille scolaire* du 11 mai 2021 ;

Vu l'étude de la nouvelle ligne n° 90 de transports en commun inscrite au PATC 2024-2028 ;

Vu le Plan directeur communal, la stratégie d'évolution de la zone villas et le Plan directeur des chemins pour piétons en cours d'adoption ;

Vu le résultat de l'étude de la mise en conformité des zones 30 km/h en lien avec la DM 892, votée le 2 février 2021 ;

Vu la motion M 209 *Un bilan d'accessibilité du territoire de notre commune* du 19 septembre 2023 ;

Vu la motion M 216 *Piétonnisons les zones piétonnes* du 23 avril 2024 ;

Vu la pétition *Pour des nuits tranquilles / une vie tranquille à Bernex Confignon* (et en particulier les nuisances sur le chemin de Vuillonnex) du 4 septembre 2020 ;

Vu l'appel d'offres pour un groupement pluridisciplinaire conforme aux AIMP effectué par l'administration dans le but d'améliorer les mobilités et l'aménagement paysager du domaine public communal ;

Vu les montants inscrits au plan des investissements 2025 – 2029 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 21 janvier 2025 ;

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 27 janvier 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 CM présents

1. De procéder à la phase d'étude pour le réaménagement des chemins de Vuillonex et des Hutins.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 220'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 986 est acceptée à l'unanimité des 17 membres présents.

8. DM 987 - Crédit de CHF 75'000.- TTC pour l'étude préliminaire mobilité et paysage des secteurs Village et Coteau

La Présidente donne la parole à M. Mazzola, Président de la commission qui a examiné la demande de crédit.

M. Mazzola lit le rapport de la CAM, en relevant que la DM 987 s'inscrit en complémentarité avec diverses autres démarches engagées par la municipalité, à savoir le plan de mobilité sur le chemin de l'école et aussi la DM 986 pour le réaménagement des chemins de Vuillonex et des Hutins.

Cette délibération concerne une étude qui a pour but de déterminer le schéma de circulation des secteurs Village et Coteau, en incluant l'ensemble des mobilités, et de prévoir les interventions nécessaires en même temps que les travaux prévus sur le réseau d'assainissement et l'aménagement paysager.

La commission a pris connaissance avec satisfaction de l'objectif de cette délibération, qui vise à répondre à un certain nombre de dysfonctionnements (notamment ceux mentionnés dans le PDCOM et d'autres traités par le Conseil municipal dans la pétition relative aux nuisances au chemin de Vuillonex), en

particulier afin de restreindre le trafic de transit, prioriser la mobilité douce et clarifier la typologie des espaces.

Considérant les explications reçues, la Commission aménagement et mobilité a préavisé favorablement, à l'unanimité, la délibération.

La **Présidente** constate qu'il n'y a pas d'interventions et propose de passer au vote de la DM 987.



Législature 2020-2025

Délibération N° 987

Séance du Conseil municipal du **11 février 2025**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 75'000.- TTC POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE MOBILITÉ ET PAYSAGE DES SECTEURS VILLAGE ET COTEAU

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), article 3 qui s'appuie sur un réseau d'infrastructures comprenant notamment :

- d) un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération ;
- e) des aménagements en faveur des piétons permettant de se déplacer de façon rapide, confortable et sûre à l'intérieur et entre les quartiers, d'accéder aux services et commerces de proximité et d'assurer l'interconnexion entre les différents modes de transport. Le développement de voies vertes est favorisé ;

Vu le Plan climat cantonal 2030 – 2^{ème} génération et en particulier les fiches de mesures de l'axe 2 « Mobilité » et de l'axe 6 « Espaces naturels / Biodiversité » ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu la nécessité de revoir le régime des vitesses sur certaines rues et d'améliorer les mobilités douces ;

Vu le plan de mobilité scolaire en cours de réalisation et découlant de la motion M 167 *Création d'une patrouille scolaire* du 11 mai 2021 ;

Vu l'étude de la nouvelle ligne n°90 de transports en commun inscrite au PATC 2024-2028 ;

Vu le Plan directeur communal, la stratégie d'évolution de la zone villas et le Plan directeur des chemins pour piétons en cours d'adoption ;

Vu le résultat de l'étude de la mise en conformité des zones 30 km/h en lien avec la DM 892, votée le 2 février 2021 ;

Vu la motion M 209 *Un bilan d'accessibilité du territoire de notre commune* du 19 septembre 2023 ;

Vu la motion M 216 *Piétonnisons les zones piétonnes* du 23 avril 2024 ;

Vu la pétition *Pour des nuits tranquilles / une vie tranquille à Bernex Confignon* (et en particulier les nuisances sur le chemin de Vuillonex) du 4 septembre 2020 ;

Vu l'appel d'offres pour un groupement pluridisciplinaire conforme aux AIMP effectué par l'administration dans le but d'améliorer les mobilités et l'aménagement paysager du domaine public communal ;

Vu les montants inscrits au plan des investissements 2025 – 2029 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 28 janvier 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 CM présents

1. De procéder à la phase d'étude préliminaire de la mobilité et du paysage des secteurs Village et Coteau.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 75'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 75'000 au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 987 est acceptée à l'unanimité des 17 membres présents.
--

- 9. DM 983 - Crédit d'étude de CHF 485'000.- TTC pour la réalisation d'un mandat d'études parallèles portant sur les espaces publics des Cherpines et l'engagement d'un assistant à la maîtrise de l'ouvrage**

La Présidente donne successivement la parole aux présidents des commissions qui ont examiné la demande de crédit, la CFAS et la CAM.

M. Francey donne lecture du rapport de la CFAS, indiquant que les commissionnaires ont obtenu des informations complètes de la part de l'administration sur cette nouvelle demande de crédit d'étude sur le développement des Cherpines.

Le projet concerne trois espaces publics majeurs à savoir :

1. La Grande Prairie, entièrement sur le territoire de Plan-les-Ouates
2. Le parc des Charottons sur les territoires de Confignon et de Plan-les-Ouates
3. La place des Cherpines sur les territoires de Confignon et de Plan-les-Ouates

Afin d'accélérer le processus, les deux communes ont décidé d'un financement à hauteur de 50% par commune, mais avec une répartition à rediscuter lors des phases d'études ultérieures ainsi que pour la réalisation des projets.

Ce mandat d'étude parallèle est plus onéreux qu'un concours mais il n'y a qu'une seule procédure.

A titre indicatif, le coût total de réalisation des espaces publics pour les deux communes, avec une marge de +/- 30%, s'élève à CHF 54'910'000., mais des subventions sont envisagées.

Par contre, l'étude va commencer avant la validation des subventions.

En tenant compte des subventions, le coût net pour Confignon pourrait se situer à CHF 11,5 millions pour les trois parcs, si on conserve la clef de répartition de 50% par commune.

Selon l'administration, la procédure choisie est onéreuse mais très qualitative. L'appel d'offres a déjà été effectué et le jury sera commun avec Plan-les-Ouates.

CHF 500'000.- ont été prévus dans le plan des investissements, mais avec seulement CHF 50'000.- prévus en 2025, CHF 200'000.- en 2026 et CHF 250'000.- en 2027.

Concernant l'impact financier pour la Commune, il y aura des charges annuelles d'amortissements de CHF 16'167.-, à savoir le crédit de CHF 485'000.- sur les 30 prochaines années.

Il a été soulevé la question du degré d'urgence, surtout avec le changement de législature. La réponse a été que la nouvelle législature pourra ensuite s'approprier le projet. Il s'agissait surtout du degré d'urgence par rapport aux subventions à obtenir.

Un commissionnaire s'est également inquiété d'un éventuel référendum sur le PLQ des Cherpines, mais il lui a été répondu qu'en cas de validation du PLQ, il faudra aller vite.

En cas de refus de Plan-les-Ouates, qui doit également voter ce crédit d'étude (nous ne savons pas où en est la démarche), l'administration a indiqué que le projet ne se fera pas.

Après avoir passé la délibération au vote, les membres de la CFAS ont préavisé favorablement, par 6 oui et 1 non, le crédit d'étude de CHF 485'000.- objet de la DM 983.

M. Mazzola indique que la CAM a étudié cette délibération à la suite de la CFAS. Les commissaires ont pu bénéficier d'explications complètes quant au choix d'une procédure par MEP plutôt que sur concours, sur les raisons qui nécessitent d'aller de l'avant avec ces démarches sans attendre la validation définitive du PLQ, sur les modalités de collaboration et de répartition des charges avec la commune de Plan-les-Ouates, sur la manière d'organiser le jury du MEP (à définir dans une phase ultérieure), sur le phasage (complexe) de ces démarches et sur la participation publique qui sera mise en place autour des espaces concernés par ce MEP.

Cette délibération porte donc sur trois espaces très importants du futur quartier, à savoir la place des Cherpines, la Grande Prairie et le parc des Charrotons. Il est donc indispensable de définir de manière complète le cahier de charge de ce MEP, de mener puis d'intégrer les résultats des concertations publiques, de finaliser la planification financière du MEP et enfin d'organiser la communication publique (exposition) des résultats du mandat.

Considérant les explications reçues, la CAM a préavisé favorablement, à l'unanimité, la DM 983.

La Présidente remercie les présidents de la CFAS et de la CAM et ouvre le débat.

Mme Uldry Frossard rappelle que la mesure d'aménagement de la place des Cherpines est inscrite au Projet d'agglomération 2, que le Canton nous assure pour ce projet un financement cantonal de CHF 14 millions, pour autant que les délais fixés dans le Projet d'agglomération 2 soient respectés. Cela nous oblige à travailler sur ce projet en parallèle du traitement du PLQ d'ensemble des Cherpines. Les projets connexes avancent : le développement de la zone industrielle, l'écoParc industriel des Cherpines, le quartier du Rolliet et surtout l'Ecole Secondaire II qui prévoit l'arrivée de 1'400 élèves en 2029. Les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates doivent donc avancer sur les études et la préparation du MEP. Pour répondre à M. Francey, la commune de Plan-les-Ouates n'a pas encore déposé la demande de crédit à son Conseil municipal.

M. Francey relève que les CHF 14 millions de financement cantonal que vient d'indiquer ce soir Madame le Maire n'ont sauf erreur pas été mentionnés en CFAS. Il ajoute que pour sa part, il n'est pas à l'aise pour voter aujourd'hui ce crédit d'étude de CHF 485'000.- alors que le PLQ n'a pas encore été voté. Il pense aussi à la possibilité d'un référendum sur le futur PLQ d'ensemble. Au vu de ce double risque, il n'est pas prêt à voter aujourd'hui le crédit de CHF 485'000.-.

Mme Uldry Frossard tient à apporter une rectification : en se référant aux notes de séance du Conseil administratif, elle peut indiquer qu'une demande de crédit d'étude de CHF 485'000.- a également été

déposée auprès du Conseil municipal de Plan-les-Ouates pour ce projet.

M. Mazzola indique qu'au sein de Voix de Gauche, il y a eu beaucoup de discussions car il s'agit d'engager une somme certes importante. Nous avons néanmoins relevé la dimension d'intercommunalité, qui est réjouissante, et la volonté de prévoir des espaces publics de qualité dans un quartier qui en aura besoin. On rejoint en partie la position du groupe PLR sur le financement par rapport à un PLQ qui n'est pas encore voté. Face à cela, il nous a été indiqué qu'en n'engageant pas ces démarches maintenant on perdrait les financements attendus. Sa conclusion est que les membres du Conseil municipal devraient aller de l'avant et voter en assumant leurs responsabilités.

Mme Gabus-Thorens est d'avis qu'il vaut la peine d'évaluer le risque pour Confignon de perdre un financement de CHF 14 millions, faute d'engager un investissement de CHF 485'000.-.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autres interventions et propose de passer au vote de la DM 983 pour un crédit d'étude de CHF 485'000.- pour la réalisation d'un mandat d'études parallèles portant sur les espaces publics des Cherpines et l'engagement d'un assistant à la maîtrise de l'ouvrage.



Législature 2020-2025
Délibération N° 983
Séance du Conseil municipal du **11 février 2025**

CREDIT D'ETUDE DE CHF 485'000.- TTC POUR LA REALISATION D'UN MANDAT D'ETUDES PARALLELES PORTANT SUR LES ESPACES PUBLICS DES CHERPINES ET L'ENGAGEMENT D'UN ASSISTANT A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

Vu l'image directrice issue de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine des Cherpines (MOEU) validée en 2014,

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,

Vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, dont l'enquête publique s'est tenue du 11.10.2024 au 11.11.2024,

Vu la volonté de la Commune de réaliser ce quartier dans un délai temporel restreint,

Vu les besoins sociaux et culturels des deux communes dans un quartier qui devrait accueillir environ 7'000 habitants,

Vu la nécessité de réaliser les espaces publics en lien avec la place des Cherpines,

Vu la mise en œuvre prochaine des premiers équipements publics des Cherpines,

Vu les décisions du COPIL GP Cherpines du 13 juin 2024, validant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la conception des espaces publics des Cherpines,

Vu le souhait des Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon de mener une démarche intercommunale,

Vu le choix des deux Conseils administratifs de réaliser un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP), favorisant ainsi le dialogue entre les architectes et le jury tout au long de la procédure et permettant d'obtenir le meilleur projet possible,

Vu l'appel d'offres sur invitation effectué en novembre 2024 pour choisir un organisateur du MEP et les réponses des 5 bureaux invités,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 28 janvier 2025,

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 27 janvier 2025,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 15 oui, 1 non et 1 abstention sur 17 CM présents

1. D'accepter la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) pour concevoir les espaces publics des Cherpines.
2. D'accepter l'engagement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour préparer et organiser ce MEP.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 485'000.- TTC, destiné au financement de l'AMO et du MEP.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 485'000.- TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 983 est acceptée à la majorité, par 15 oui, 1 refus et 1 abstention.

10. M 223 – Pour un avenir durable

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour cette nouvelle motion et donne la parole à M. Eugster pour sa présentation.

M. Eugster donne lecture du texte de la motion 223 *Pour un avenir durable*.

Considérant que :

- La Suisse s'est dotée du label de qualité Standard Construction Durable Suisse SNBS qui a pensé la durabilité de A à Z ;
- La construction durable n'est plus réservée aux rêveurs ;
- Outre les thèmes des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la construction et de l'exploitation respectueuse de l'environnement, ce label couvre des thèmes sociaux tels que la participation, une qualité d'utilisation élevée, par exemple en construisant sans obstacles et en tenant compte des critères de santé ;
- Les trois thèmes principaux sont les suivants :
 - o La Société : qualité de développement, offres et accessibilité, qualité d'usage, bien être et santé
 - o L'économie : cycle de vie, potentiel d'utilisation, économie régionale, communication
 - o L'environnement : protection du climat, énergie, ressources et environnement, nature et paysage ;
- Nous, citoyens et citoyennes, voulons que les futures constructions et les grandes rénovations soient édifiées de manière durable ;
- Nous voulons préserver et améliorer les qualités urbanistiques ;

- Nous voulons créer une infrastructure et des services de base pérennes ;
- Contribuer à la préservation de la nature et de la biodiversité ;
- Minimiser l'impact sur les sols, l'eau, le climat et l'air ;
- Créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie énergétique et à la réalisation des objectifs climatiques ;
- Faire concevoir des bâtiments sains, sûrs et confortables, propices au bien-être de leurs usagers ;
- Faire optimiser les coûts du cycle de vie des bâtiments ;
- Faire améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources ;
- Promouvoir la cohésion sociale.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- De tenir compte des objectifs pour un avenir durable en intégrant l'obligation du certificat SNBS dans les PLQ du Vuillonex et des Cherpines ;
- D'intégrer le certificat SNBS pour tous les travaux de construction, de grandes rénovations pour le parc immobilier au patrimoine de la Commune ainsi que de la Fondation pour l'habitation.

Au vu des explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette motion.

La Présidente ouvre le débat après rappel des options de traitement possibles de la motion (renvoi au Conseil administratif, en commission ou classement).

M. Reverchon indique la proposition de Demain Confignon de renvoyer la motion en CDEE, pour mieux comprendre les multiples champs de ce nouveau label et savoir s'il est compatible avec les différentes résolutions déjà votées par le Conseil municipal s'agissant de qualité et durabilité.

M. Eugster convient que ce label encore récent mérite d'être expliqué et débattu. Le Centre propose un renvoi en CDEE, peut-être aussi en CCE ; une réunion conjointe des deux commissions pourrait être organisée, avec éventuellement en invité un représentant de la commune de Meyrin, qui a déjà réalisé un bâtiment basé sur ce label.

La Présidente propose de procéder successivement aux votes pour un renvoi de la motion 223 en CDEE et en CCE.

**Le renvoi en CDEE de la M 223 est accepté à la majorité, par 15 oui, 1 non et 1 abstention.
Le renvoi en CCE est aussi accepté, par 12 oui et 5 non.**

11. Questions

- Question écrite à l'attention du Conseil administratif déposée par Mme Joliat et M. Mazzola, pour Voix de Gauche : **« Combien a été dépensé depuis 2020 en crédits d'études et en engagements pour le futur quartier des Cherpines, et plus largement pour les futurs quartiers de la commune ? ».**

Mme Uldry Frossard indique qu'une réponse écrite sera donnée lors du prochain Conseil municipal.

- **M. Reverchon** demande si pour l'**attribution des logements** du nouvel immeuble de la rue René-Jollien, édifié en zone de développement, une préférence est prévue pour les habitants de la commune.

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle qu'il s'agit d'un projet de propriétaires privés. De ce fait, il n'y a pas de préférence particulière pour l'attribution des logements.

Mme Gabus-Thorens ajoute qu'il y avait eu des discussions pour le transfert sur la commune de Confignon d'un certain nombre de logements LUP. Cela n'avait pas abouti étant donné que le 7-9 n'a pas été construit.

- **M. Marti** indique qu'un utilisateur des bords de l'Aire, ayant pris connaissance de l'**obligation de tenir les chiens en laisse au bord de la rivière**, lui a demandé si une signalétique était prévue dans cette zone et si des contrôles seront effectués.

Mme Uldry Frossard répond que des panneaux indiquent l'obligation de tenir les chiens en laisse aux environs des espaces publics. S'agissant des bords de l'Aire, plusieurs articles ont paru dans le Conf'lien pour expliquer à quelles périodes les chiens peuvent être laissés libres ou doivent être tenus en laisse sur le parcours de la rivière. Pour rappel, ces périodes sont liées à la nidification. Une sensibilisation à l'intention des propriétaires de chiens pourrait être refaite. Quant aux contrôles, il y en a régulièrement sur l'ensemble du territoire.

- **Mme Di Stefano** indique que lors de la tournée de Noël, elle a recueilli les doléances de certains habitants signalant que **l'éclairage public du chemin de Sur-Bottand** s'éteint trop rapidement, laissant les voies insuffisamment éclairées. Cette situation entraîne des problèmes de visibilité et d'insécurité pour les riverains. Quelles solutions pourraient être envisagées pour améliorer cette problématique ?

Mme von Gunten-Dal Busco répond que l'extinction de l'éclairage public nocturne, qui répond à des exigences de durabilité, avait été débattue en commission. Il faut évidemment trouver un juste milieu, un équilibre, entre les aspects sécuritaires et la préservation de la faune et de la flore. Toutes les sources d'éclairage extérieur ont été modifiées il y a de cela quatre mois, mais des réglages fins restent à finaliser. S'agissant du chemin de Sur-Bottand, nous allons nous renseigner si des modifications doivent être faites. Dans tous les cas, nous vous remercions de faire remonter les cas particuliers.

12. Propositions individuelles et divers

- Aménagements faisables pour les personnes à mobilité réduite

Mme Schmidt demande si le Conseil administratif pourrait faire un point de situation sur les investigations de terrain liées à la motion sur les aménagements éventuellement faisables pour les personnes à mobilité réduite. Beaucoup de choses avancent à ce sujet et il serait intéressant d'avoir avant la fin de la législature un retour pour l'ensemble du Conseil municipal.

- Décorations de fin d'année au village

M. Marti indique que lors de la distribution des cabas de Noël, il a entendu des remarques par des habitants de Cressy au sujet du peu de décorations au village, n'apportant pas une ambiance très festive. Si on pouvait améliorer les décorations l'année prochaine, ce serait certainement très apprécié.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autres interventions. Elle remercie l'assistance et lève la séance à 21h50.



Nicole ROEHRICH
Présidente



Aline JOLIAT SAULNIER
Secrétaire